

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 25 mars 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 25 mars 1873

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[25 mars 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptorice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméSur l'affaire Boucher et Cie. Godin informe Grebel qu'il sera à Guise le jeudi suivant et que Cresson lui a montré trois énormes mémoires de Boucher qu'il n'a pas lus. Godin discute des arguments de Boucher relatifs à l'antériorité de l'émaillage de la fonte par Rogeat ou par Barthélémy Godin.

NotesGodin mentionne son « brevet » de 1852 : certificat d'addition 12793 du 27 décembre 1852 pour la décoration de meubles et autres objets, en fonte de fer, par l'application d'émaux, de cristaux, et procédés employés dans la décoration de la faïence et de la porcelaine (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1 BB12793 (1), <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 22 décembre 2022).

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Godin, Alexandre Barthélémy \(1827-1901\)](#)
- [Rogeat, Joseph-Louis \(1789-18..\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 4 p. (185r, 186r, 187v, 188r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 01/06/2024

capable dans mon établis-
sement, comme de votre
côté vous pourriez
apprécier si la fonction
vous convient.

Nous arrêterions pour
ce temps d'initiation et
d'essai le chiffre d'appoin-
tements que j'aurais à
vous compter, sauf à
fixer les appointements
définitifs, si vous restiez
attaché à l'établissement.

Veuillez me répondre
ici si vous le faites par
retour du courrier, ou dans
le cas contraire écrivez-moi
à Guise, quoique vous
fassiez du reste, votre
lettre me parviendra
toujours.

Agnez je vous prie, Monsieur
mes civilités

Godin

Vernilles 2 Mars 73

Cher Monsieur Grebel,

Tous partons pour
Guise Jeudi prochain au
matin, adressez-nous
donc s'il y a lieu vos
lettres à Guise.

M. Cresson m'a fait voir
avant son départ, 2 énormes
mémoires de Boucher; je
n'ai eu ni le temps, ni le
courage de les lire. Il m'a
montré en outre que
Boucher entendait s'appuyer
sur un prospectus de Bazot
de Lyon dans lequel ces
fabricants amorçaient
l'application de l'émaillage.

à la surface de plaques
de fonte avant que je ne
l'ai fait moi-même. Cela
est vrai mais leur émail-
lage était fait au moyen
de pâtes liquides, et sur
plaques unies; ils ont
même appliqué des peintures
sur ces plaques de la même
façon qu'on le fait sur la
porcelaine, c'est-à-dire que
c'étaient des fleurs faites
au pinceau; mais cette
fabrication n'a pas eu de
succès, et Bogeat aujour-
d'hui émaille ces mêmes
plaques en y mettant les
filets et les reliefs décrits dans
mon brevet de 1858. Si
j'y avais pensé à temps,
il y aurait eu lieu de porter
une de ces dernières plaques
devant la cour afin d'établir
ce fait que Bogeat se sert

de mon brevet tombé dans
 le domaine public, et
 qu'il a abandonné le sien.

— M. Besson m'a aussi
 remis en mémoire que
 Baucher voulait faire un
 argument du nombre de
 brevets que j'ai pris; il m'
 semble qu'on peut répondre
 à cela que la quantité de
 brevets peut servir à prouver
 l'activité et la capacité d'un
 homme, mais que cela n'a
 rien à la valeur des brevets.
 Un auteur qui n'a fait qu'un
 volume n'a pas plus de droit
 à la propriété littéraire
 qu'un auteur qui en a fait 43.

— Il m'a objecté aussi que
 Baucher prétendait que mon
 père avait émaillé avant
 moi; il n'y a rien de vrai
 en ceci puisque mon père
 n'a émaillé et ne m'a
 contrefait qu'en m'enlevant